

- 1 Cour pénale internationale
- 2 Chambre de première instance III
- 3 Situation en République centrafricaine - Affaire *Le Procureur c. Jean-Pierre Bemba*
- 4 *Gombo* - n° ICC-01/05-01/08
- 5 Juge Sylvia Steiner, Président - Juge Joyce Aluoch - Juge Kuniko Ozaki
- 6 Procès
- 7 Mercredi 31 octobre 2012
- 8 Audience publique
- 9 (*L'audience à huis clos est ouverte à 9 h 06*)
- 10 (Expurgée)
- 11 (Expurgée)
- 12 (Expurgée)
- 13 (Expurgée)
- 14 (Expurgée)
- 15 (Expurgée)
- 16 (Expurgée)
- 17 (Expurgée)
- 18 (Expurgée)
- 19 (Expurgée)
- 20 (Expurgée)
- 21 (Expurgée)
- 22 (Expurgée)
- 23 (Expurgée)
- 24 (Expurgée)
- 25 (Expurgée)
- 26 (Expurgée)
- 27 (Expurgée)
- 28 (Expurgée)

1 *(Passage en audience publique à 9 h 08)*

2 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : Nous sommes en audience publique, Madame
3 le Président.

4 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Bonjour, Monsieur le témoin.

5 LE TÉMOIN : Bonjour, Madame le juge Président.

6 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Monsieur le témoin, il est très
7 probable que nous achevions, ce matin, votre déposition. Aujourd'hui, ce sont les
8 représentants légaux des victimes qui vous poseront des questions. Peut-être la
9 Défense prendra-t-elle la parole pour demander... poser des questions
10 complémentaires ou demander des éclaircissements.

11 Avant de donner la parole aux représentants légaux des victimes, je dois vous
12 rappeler que vous êtes toujours sous serment. Est-ce que vous comprenez cela,
13 Monsieur ?

14 LE TÉMOIN : Je comprends.

15 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Je dois, également, vous
16 rappeler nos règles très simples... Alors, essentiellement, nous vous demandons de
17 parler plus lentement que normalement et d'accorder une pause de cinq
18 « minutes »... de cinq secondes après chaque question, donc, avant de... de donner
19 vos réponses. Je dois également vous le rappeler, principalement parce que les
20 représentants légaux des victimes vont vous poser des questions en français. Dans
21 une telle situation, il est très facile d'oublier que nous avons des interprètes, pour les
22 juges. Alors, je vous invite à garder cela à l'esprit et nous aider à faciliter la tâche aux
23 interprètes et aux sténotypistes.

24 Est-ce que cela vous convient, Monsieur ?

25 LE TÉMOIN : Oui, Madame le... le juge Président.

26 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Merci beaucoup.

27 Je vais, maintenant, donner la parole à M^e Zarambaud.

28 Maître Zarambaud, allez-y.

1 M^e ZARAMBAUD : Merci beaucoup, Madame le Président, Honorables Juges.

2 QUESTIONS DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX DES VICTIMES

3 PAR M^e ZARAMBAUD :

4 Q. Bonjour, Monsieur le témoin.

5 R. Bonjour, Maître Zarambaud.

6 Q. Je suis M^e Zarambaud Assingambi avocat près les cours et tribunaux de la
7 République centrafricaine, et ici, comme M^{me} le Président vient de vous l'indiquer, je
8 suis l'un des deux représentants légaux des victimes, ce que — dans notre système
9 juridique francophone — nous appelons l'avocat des parties civiles.

10 Comme M^{me} le Président vous l'avait indiqué, également, dès le début de votre
11 interrogatoire, en ce qui nous concerne, nous, les représentants légaux nous ne
12 pouvons vous poser que des questions qui ont été préalablement autorisées par la
13 Chambre.

14 Néanmoins, nous pouvons aussi vous poser des questions de suivi par rapport aux
15 réponses que vous avez données aux questions, tant de la Défense que du Bureau du
16 Procureur.

17 En ce qui concerne les questions que j'avais préparées pour vous, je crains qu'une
18 bonne partie ne soit devenue sans objet pour deux raisons : la première,
19 essentiellement, c'est que, contrairement à ce que nous avons vécu quand nous
20 avons interrogé les témoins du Procureur, il y avait un dossier d'audition de ces
21 témoins, qui était préparé par le Bureau du Procureur, et ça nous permettait, nous,
22 les représentants légaux, au vu de ce dossier d'audition, de présenter nos questions à
23 la Chambre, sept jours au moins avant la date de l'audition.

24 Or, en ce qui vous concerne, non seulement nous n'avons reçu qu'un feuillet relatif à
25 votre déposition, mais encore, et surtout, sur ce feuillet, il n'était indiqué qu'une
26 seule question, à savoir : (Expurgé)

27 (Expurgé). Alors,

28 cela fait que nous n'avons pas pu poser toutes les questions.

1 Donc, je vous poserai, essentiellement, des questions de suivi.

2 Pour cela...

3 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Maître.

4 M^e ZARAMBAUD : Pour cela, Madame le Président, je demanderais que nous
5 passons... nous passions en audience privée.

6 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Madame le greffier
7 d'audience, huis clos partiel, s'il vous plaît.

8 *(Passage en audience à huis clos partiel à 9 h 14)*

9 (Expurgée)

10 (Expurgée)

11 (Expurgée)

12 (Expurgée)

13 (Expurgée)

14 (Expurgée)

15 (Expurgée)

16 (Expurgée)

17 (Expurgée)

18 (Expurgée)

19 (Expurgée)

20 (Expurgée)

21 (Expurgée)

22 (Expurgée)

23 (Expurgée)

24 (Expurgée)

25 (Expurgée)

26 (Expurgée)

27 (Expurgée)

28 (Expurgée)

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page 5 expurgée – Audience à huis clos partiel.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page 6 expurgée – Audience à huis clos partiel.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page 7 expurgée – Audience à huis clos partiel.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page 8 expurgée – Audience à huis clos partiel.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page 9 expurgée – Audience à huis clos partiel.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page 10 expurgée – Audience à huis clos partiel.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page 11 expurgée – Audience à huis clos partiel.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page 12 expurgée – Audience à huis clos partiel.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page 13 expurgée – Audience à huis clos partiel.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page 14 expurgée – Audience à huis clos partiel.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page 15 expurgée – Audience à huis clos partiel.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page 16 expurgée – Audience à huis clos partiel.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page 17 expurgée – Audience à huis clos partiel.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page 18 expurgée – Audience à huis clos partiel.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page 19 expurgée – Audience à huis clos partiel.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page 20 expurgée – Audience à huis clos partiel.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page 21 expurgée – Audience à huis clos partiel.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page 22 expurgée – Audience à huis clos partiel.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page 23 expurgée – Audience à huis clos partiel.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page 24 expurgée – Audience à huis clos partiel.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page 25 expurgée – Audience à huis clos partiel.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page 26 expurgée – Audience à huis clos partiel.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page 27 expurgée – Audience à huis clos partiel.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page 28 expurgée – Audience à huis clos partiel.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page 29 expurgée – Audience à huis clos partiel.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page 30 expurgée – Audience à huis clos partiel.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page 31 expurgée – Audience à huis clos partiel.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page 32 expurgée – Audience à huis clos partiel.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page 33 expurgée – Audience à huis clos partiel.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page 34 expurgée – Audience à huis clos partiel.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page 35 expurgée – Audience à huis clos partiel.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page 36 expurgée – Audience à huis clos partiel.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page 37 expurgée – Audience à huis clos partiel.

1 (Expurgée)
2 (Expurgée)
3 (Expurgée)
4 (Expurgée)
5 (Expurgée)
6 (Expurgée)
7 (Expurgée)
8 (Expurgée)
9 (Expurgée)
10 (Expurgée)
11 (Expurgée)
12 (Expurgée)
13 (Expurgée)
14 (Expurgée)
15 (Expurgée)
16 (Expurgée)
17 (Expurgée)
18 (Expurgée)
19 (Expurgée)
20 (Expurgée)
21 (Expurgée)
22 (Expurgée)
23 (Expurgée)
24 (Expurgée)
25 (Expurgée)
26 (Expurgée)

27 *(Passage en audience publique à 11 h 00)*

28 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : Nous sommes en audience publique,

1 Madame le Président.

2 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Monsieur le témoin, nous
3 allons, maintenant, faire notre pause d'une demi-heure. Il est 11 heures. Nous nous
4 retrouvons à 11 h 30.

5 Greffier d'audience, est-ce qu'on peut passer à huis clos pour que le témoin puisse
6 être raccompagné à l'extérieur du prétoire ?

7 Entre-temps, nous allons suspendre pour nous retrouver à 11 h 30.

8 *(Passage en audience à huis clos à 11 h 00)*

9 (Expurgée)

10 (Expurgée)

11 (Expurgée)

12 (Expurgée)

13 *(L'audience, suspendue à 11 h 02, est reprise à huis clos 11 h 33)*

14 (Expurgée)

15 (Expurgée)

16 (Expurgée)

17 (Expurgée)

18 (Expurgée)

19 (Expurgée)

20 (Expurgée)

21 *(Passage en audience publique à 11 h 34)*

22 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : Nous sommes en audience publique, Madame
23 le Président.

24 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Bonjour à nouveau, Monsieur
25 le témoin.

26 LE TÉMOIN : Bonjour.

27 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Nous avons presque terminé.

28 Maître Douzima, vous avez la parole.

1 M^e DOUZIMA LAWSON : Merci, Madame le Président.

2 Q. Monsieur le témoin, nous avons presque terminé, comme l'a dit M^{me} le Président.

3 Je voudrais juste vous poser des questions d'éclaircissement sur...

4 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Maître, je vous rappelle que
5 nous sommes en audience publique.

6 M^e DOUZIMA LAWSON : Merci de me le rappeler, je crois qu'il faudrait qu'on passe
7 en audience à huis clos.

8 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Madame le greffier
9 d'audience, audience à huis clos partiel, s'il vous plaît.

10 *(Passage en audience à huis clos partiel à 11 h 36)*

11 (Expurgée)

12 (Expurgée)

13 (Expurgée)

14 (Expurgée)

15 (Expurgée)

16 (Expurgée)

17 (Expurgée)

18 (Expurgée)

19 (Expurgée)

20 (Expurgée)

21 (Expurgée)

22 (Expurgée)

23 (Expurgée)

24 (Expurgée)

25 (Expurgée)

26 (Expurgée)

27 (Expurgée)

28 (Expurgée)

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page 41 expurgée – Audience à huis clos partiel.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page 42 expurgée – Audience à huis clos partiel.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page 43 expurgée – Audience à huis clos partiel.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page 44 expurgée – Audience à huis clos partiel.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page 45 expurgée – Audience à huis clos partiel.

1 (Expurgée)

2 (Expurgée)

3 (Expurgée)

4 (*Passage en audience publique à 11 h 54*)

5 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : Nous sommes en audience publique,
6 Madame le Président.

7 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Je vous remercie
8 Maître Douzima.

9 Je me tourne maintenant vers la Défense, est-ce que vous souhaitez poser des
10 questions complémentaires ?

11 M^e KILOLO : Pas du tout, Madame la Présidente.

12 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Monsieur le témoin, ainsi
13 s'achève votre déposition devant cette Chambre.

14 Avant que vous ne repartiez, je voudrais, au nom de la Chambre et au nom de la
15 Cour, vous remercier infiniment d'avoir pris le temps de venir, ici, pour témoigner
16 dans cette affaire.

17 Afin que les juges puissent parvenir à la vérité, il est indispensable que des témoins
18 comme vous, soient prêts à déposer et à nous venir en aide, en nous faisant état des
19 faits et des éléments importants en l'espèce.

20 Nous sommes conscients du fait que cela a pu être difficile ; vous avez passé de
21 nombreuses journées, ici, loin de votre famille, loin de votre travail à La Haye.

22 Par conséquent, vous nous quittez avec nos remerciements ; nous vous remercions
23 de votre opération avec la Cour.

24 Avant que vous ne quittiez la Cour, Monsieur le témoin, j'aimerais vous demander
25 si, de votre côté, vous souhaitez parler aux juges de quoi que ce soit.

26 Si vous le souhaitez, c'est le moment ou jamais de le faire, et vous avez la parole.

27 M. LE TÉMOIN : Merci, Madame le juge... le Président...

28 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Nous sommes en audience

1 publique, je vous le rappelle.

2 R. Oui. Ce que je peux dire, ça a été difficile pour moi, avant le départ, même, pour
3 arriver ; j'avais des doutes. Je suis arrivé au lieu d'embarquement, j'avais des doutes
4 pour venir, mais j'aimerais dire une chose : avant toutes choses, je remercie
5 beaucoup votre équipe de soutien, qui m'a appuyé, moralement et
6 psychologiquement, pendant toute cette période.

7 Et je dirais encore, c'est le message que je veux donner, peut-être, à tous ceux-là qui
8 veulent apporter leur contribution, à cette œuvre, à cette justice jeune, je leur dis de
9 ne pas avoir peur de venir déposer leur témoignage pour contribuer à la vérité.
10 Comme je l'ai dit, cette vérité elle est importante pour toutes les parties — pour le
11 Bureau du Procureur, où je remercie tout le monde, présent, et toutes les personnes
12 qui ont eu contact avec moi.

13 Je regarde du côté de la Défense, je dis aussi merci, pour m'avoir contacté. Je regarde
14 le Greffe, je leur dis merci pour tout ce travail qu'ils ont fait. Et vous, le jury... donc ce
15 n'est pas le jury, je dirais la Cour, je vous remercie beaucoup et j'avais eu plus de
16 peur que de mal, en me présentant ici.

17 Et je vous dis sincèrement, au nom de la, vérité quand vous serez disposé à avoir des
18 informations venant de moi sur cette histoire, si j'ai des informations additionnelles,
19 je vous les donnerai volontiers. Et je me mets à votre disposition, et à la disposition
20 de qui que ce soit, et je remercie infiniment M^e Zarambaud, et je remercie aussi
21 M^e Douzima Lawson parce que, malgré que nous nous sommes rencontrés dans la
22 salle, parce que dans le premier temps, l'idée que j'ai eue, je me suis dit qu'ils ont
23 refusé expressément, parce qu'on m'a posé la question de savoir si j'étais prêt à
24 rencontrer tout le monde, j'ai dit j'étais prêt.

25 Mais, c'est une expérience pour moi et pour toute ma vie.

26 Je vous remercie ; je n'ai pas autre chose à dire.

27 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : C'est nous qui vous
28 remercions, Monsieur le témoin.

1 Madame le greffier d'audience, veuillez passer à huis clos afin que le témoin puisse
2 être reconduit en dehors du prétoire.

3 *(Passage en audience à huis clos à 12 h 00)*

4 (Expurgée)

5 (Expurgée)

6 (Expurgée)

7 (Expurgée)

8 (Expurgée)

9 (Expurgée)

10 (Expurgée)

11 (Expurgée)

12 (Expurgée)

13 (Expurgée)

14 (Expurgée)

15 (Expurgée)

16 (Expurgée)

17 (Expurgée)

18 (Expurgée)

19 (Expurgée)

20 (Expurgée)

21 *(Passage en audience publique à 12 h 02)*

22 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : Nous sommes en audience publique.

23 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Merci.

24 Comme les parties et les participants le sauront, nous avons des difficultés à éviter
25 les temps morts entre un... une déposition et une autre.

26 Nous n'avons plus d'autres témoins cette semaine.

27 Les... La dernière information que la Chambre ait reçue, c'est que nous pourrions
28 commencer la semaine prochaine, lundi, mais nous ne savons même pas quel témoin

1 sera prêt à commencer lundi.

2 Donc, en principe, les parties et les participants sont invités à être disponibles, et...
3 pour que nous puissions reprendre lundi matin, à 9 h avec le témoin prochain, et
4 l'Unité des victimes et des témoins, avec la Défense, est invitée à faire en sorte
5 qu'effectivement nous ayons bien un témoin lundi à 9 h.

6 Je rappelle à la Défense de bien vouloir informer les parties et les parties et les
7 participants et la Chambre, naturellement, aussi rapidement que possible de
8 l'identité du témoin qui va venir. Ou des difficultés que « la » témoin... la Défense —
9 pardon — pourrait rencontrer pour faire venir le témoin lundi.

10 Il faudrait vraiment que nous soyons informés, aussi rapidement que possible, de
11 manière à pouvoir essayer de trouver une solution et à éviter un temps mort.

12 Je vais adresser une requête personnelle à l'Accusation et c'est vraiment personnel.

13 J'ai constaté que, pour les deux ou trois derniers témoins, la liste des documents aux
14 fins d'interrogatoire des témoins vient de documents qui n'ont rien à avoir avec le
15 témoin qui vient faire sa déposition.

16 Par exemple, les... les... registres qui ont été présentés ou le... les cahiers de
17 communication qui ont été présentés, ça n'avait rien à voir avec les témoins.

18 L'Accusation n'a... n'a pas l'obligation d'utiliser tous les documents présentés, mais
19 qu'au moins les documents qui sont indiqués dans la liste soient bien pertinents
20 pour la déposition du témoin. Sinon, on imprime toutes sortes de documents, des
21 tonnes de papier qu'on ne va pas utiliser du tout.

22 Oui, Maître Badibanga, vous avez la parole.

23 M. BADIBANGA : Je vous remercie, Madame le Président. Je souhaitais, en réalité,
24 réagir à la première partie de votre... des instructions que vous avez données aux
25 parties, notamment en ce qui concerne la comparution du prochain témoin.

26 Nous sommes tout à fait conscients des... des difficultés rencontrées, ou en tout cas
27 d'une partie de ces difficultés, et, bien entendu, notre position est de contribuer,
28 autant que possible, à ce que le procès évolue aussi rapidement et efficacement

1 que... que possible.

2 Je voulais simplement relever que nous avons déjà souligné, lors de la dernière
3 conférence de mise en état, que les changements réguliers posent beaucoup de
4 difficultés en termes de préparation de témoins.

5 Alors, nous faisons notre maximum pour être prêts pour ces témoins, mais peut-être
6 comprendrez-vous que pour, par exemple, la liste que vous venez d'évoquer, il se
7 pourrait que nous ne soyons parfois pas en position d'être dans le délai tel
8 qu'imposé par la Chambre.

9 Donc, je crois qu'à cet égard-là, il y aurait, effectivement, une demande de notre part
10 que la Chambre ait une certaine compréhension pour... pour des difficultés de
11 dernière minute.

12 Et... Et très brièvement, quant à la liste de... des documents, nous prenons bonne
13 note, effectivement, et nous ferons encore plus d'efforts, mais de nouveau vous...
14 vous rappellerez que nous avons, comme par exemple pour ce témoin, une page
15 avec une ligne sur ce qu'il est censé dire et puis, que pour la seule chose qu'il était
16 censé dire, nous venons de passer quatre jours, ou presque cinq jours.

17 Nous essayons, donc, parfois, de couvrir un spectre large, au cas où des questions
18 apparaîtraient, et un document comme le *logbook* contient beaucoup d'informations
19 que l'on peut, éventuellement, avoir à présenter à un témoin, mais nous comprenons
20 le souci de la Chambre et donc, nous... nous y prêterons encore plus attention.

21 Je vous remercie.

22 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Merci beaucoup
23 Maître Badibanga.

24 Maître Zarambaud.

25 M^e ZARAMBAUD : Je vous remercie, Madame le Président. Ainsi que vous venez de
26 le dire, il faut que nous nous tenions prêts pour pouvoir commencer l'interrogatoire
27 d'un autre témoin lundi, et vous avez bien précisé que, pour le moment, on ne sait
28 pas de quel témoin il s'agit. Et comme vous le savez mieux que moi, Madame le

1 Président, en ce qui concerne nous autres, les représentants légaux, nous avons sept
2 jours avant la comparution du témoin pour déposer nos requêtes, or, d'ici à lundi,
3 manifestement, il n'y aura pas sept jours. Et comme à l'impossible nul n'est tenu,
4 nous sommes convaincus que la Chambre saura tenir compte de... du non-respect
5 éventuel de ce délai qui ne dépendra pas évidemment de nous.

6 Je vous remercie, Madame le Président.

7 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Soyez assuré,
8 Maître Zarambaud, que la Chambre respectera, bien entendu, les réglementations de
9 cette Cour. Et la Chambre peut modifier les délais impartis, si la nécessité l'exige. Et
10 ça, c'est un exemple tout à fait évident de cette situation.

11 Si même la Chambre n'a aucune idée de qui va être le témoin à venir, bien entendu,
12 les représentants légaux des victimes ne seront pas en mesure de respecter les délais
13 et la Chambre modifiera les délais, toujours en tenant compte des règlements.

14 Maître Kilolo, y a-t-il autre chose ?

15 Maître Haynes.

16 M^e HAYNES (interprétation) : Oui, pour la commodité de tous, vous aurez peut-être
17 reçu cette information par courriel, mais pour le moment, il est très probable que le
18 prochain témoin, la semaine prochaine, sera le 0049, le 0048 ou le 0017. Donc, l'un
19 des trois et nous... nous vous informerons dès que nous aurons davantage de
20 précisions à ce sujet.

21 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Merci beaucoup,
22 Maître Haynes, mais si je ne m'abuse, la Chambre a déjà été informée du fait que le
23 0049 ne... ne viendrait pas, ça... il y avait une difficulté.

24 M^e HAYNES (interprétation) : Effectivement, vous avez raison.

25 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Donc, ce serait 0048... 0046...
26 Non, 0048, 0056 (*se corrige l'interprète*) ou 0017.... 0048, 0056 ou 0017.

27 Et d'après les informations que j'ai, les représentants légaux des victimes ont
28 également été informés de la possibilité que ces témoins 0048, 0056 ou 0017

1 pourraient comparaître et que seul le document concernant le document (*phon.*) 0017
2 n'a pas encore été déposé.
3 Mais je répète, pour ce qui est de la liste de l'Accusation et pour ce qui est de la
4 requête des représentants légaux d'interroger les témoins, on appliquera les délais en
5 tenant compte des circonstances.
6 Je remercie beaucoup l'équipe de l'Accusation, les représentants légaux des victimes,
7 l'équipe de la Défense, M. Jean-Pierre Bemba Gombo.
8 J'aimerais remercier beaucoup nos sténotypistes, nos interprètes.
9 L'INTERPRÈTE ANGLAIS-FRANÇAIS : Merci beaucoup, Madame le Président.
10 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Nous nous retrouverons, sauf
11 information contraire, lundi matin, à 9 h, pour le début de la déposition qui sera faite
12 par le prochain témoin de la Défense.
13 La séance est levée.
14 M. L'HUISSIER : Veuillez vous lever
15 (*L'audience est levée à 12 h 13*)